VILLEPARISIS

Demande d'acte de mariage

La demande d'acte s'effectue auprès de la mairie où est survenu l'évènement, directement en ligne, par courrier ou sur place **sur présentation d'une pièce d'identité.**

Pour obtenir son acte de mariage il convient de s'adresser à la mairie du lieu du mariage

L'extrait d'acte de mariage ne peut être demandé que par les intéressés majeurs ou leurs ascendants, leurs descendants, leurs tuteurs, leurs conjoints ou leur mandataire. **La carte d'identité est indispensable pour transmettre les actes par courrier.**

Infos pratiques

Coût
Gratuit

Liens utiles
Plus d'informations sur service-public.fr
Demande d'acte de mariage en ligne
Demande en ligne pour les Français nés à l'étranger